

École élémentaire Publique Lamartine

21, rue Paul Gasq

21000 DIJON

03 80 71 43 31



ec-el-lamartine-dijon-21@ac-dijon.fr

Site : ele-dijon-lamartine-21.ec.ac-dijon.fr

***Bienvenue à
l'école élémentaire
publique Lamartine***

Livret d'accueil

2019-2020



Bienvenue à l'école !

Votre enfant va bientôt entrer à l'école élémentaire Lamartine. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à vous, sa famille.

Afin que cette étape se passe dans les meilleures conditions, nous avons élaboré ce petit guide pour vous informer sur le fonctionnement de l'école mais aussi pour vous donner quelques recommandations qui nous semblent très importantes.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'équipe éducative de l'école élémentaire Lamartine

Inscription

Pour inscrire votre enfant à l'école élémentaire Lamartine vous devez présenter :

- Un justificatif de domicile (pour vérifier que vous dépendez bien du secteur de l'école*)
- Votre livret de famille ou un acte de naissance
- Le carnet de santé de votre enfant
- Un certificat de radiation de l'école précédente.

** : si vous ne dépendez pas du secteur scolaire « Lamartine », vous devez faire une demande de dérogation auprès de la mairie de Dijon. Remplissez le dossier en ligne sur le site de la ville de Dijon.*

Les classes, les locaux

A la rentrée 2019, l'école Lamartine comporte 10 classes dont une classe réservée aux enfants qui ne parlent pas français (UPE2A).

Les classes de CP et de CE1 accueillent environ 12 élèves chacune.

Les autres classes sont constituées en tenant compte de l'effectif global et de l'intérêt des élèves. Les salles de classe sont aménagées pour faciliter les apprentissages, elles disposent toutes d'un vidéoprojecteur et d'ordinateurs-tablettes permettant les activités numériques.

L'école dispose d'une salle polyvalente, d'une bibliothèque, d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire. Nous avons accès à d'autres structures de la ville de Dijon en fonction des projets et des activités des classes (gymnase, salles de spectacle, musées...).

La cour de l'école accueille les récréations et certaines activités sportives d'extérieur.



**L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE**

De bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école favorisent la réussite des enfants.

SECTEUR SCOLAIRE

Vous pouvez vérifier le secteur scolaire dont vous dépendez sur le site de la mairie de Dijon.

Rubrique : Téléservices puis Recherche d'établissements scolaires



Le personnel de l'école

Les enseignants : ils sont responsables des apprentissages des élèves et sont les premiers interlocuteurs à contacter. Des relations continues et régulières avec eux sont nécessaires tout au long de la scolarité de votre enfant.

Les enseignants spécialisés : ils sont responsables des apprentissages des élèves dans le cadre de certains enseignements et pour aider des enfants qui rencontrent quelques difficultés scolaires.

Le directeur : responsable de l'administration de l'école, il anime l'équipe pédagogique. Vous pouvez le contacter les jours où il est déchargé de classe ou le soir après 16h15.

Les animateurs du havre : ils surveillent le temps de devoirs des élèves après l'école.

Les animateurs du TAP et de l'accueil périscolaire : ils s'occupent des enfants avant et après l'école.

Les animateurs et le personnel du restaurant scolaire : ils s'occupent des enfants pendant la pause méridienne (animation, surveillance, aide, service et entretien).

Les agents d'entretien : ils s'occupent de la propreté, de l'entretien et de l'hygiène des locaux.

► **Ce sont plus de 30 personnes qui s'occupent de l'école et des enfants tout au long de la journée.**

Les animateurs du TAP, de l'accueil périscolaire, du restaurant scolaire et les agents d'entretien sont gérés par la ville de Dijon et ne dépendent pas du directeur de l'école. En règle générale, il est préférable de les contacter directement en cas de besoin.



Les programmes, les cycles

Les programmes de l'école élémentaires sont nationaux, ils sont donc définis par l'État pour toutes les écoles de France et consultables sur le site du Ministère de l'éducation nationale.

**LES DOMAINES
D'APPRENTISSAGE**

<http://www.education.gouv.fr/pid24307/les-programmes-de-l-ecole-elementaire.html>

Suivi des élèves - Évaluations

Chaque élève a un « livret scolaire » qui le suit du CP à la 3ème. **Il est remis aux parents deux fois dans l'année scolaire.** Il permet d'attester des compétences et des connaissances acquises au cours de la scolarité. Le livret est basé sur quelques compétences remarquables permettant de se rendre compte du niveau global de chacun des élèves. Des évaluations sont faites régulièrement en classe, elles sont transmises aux familles, tout comme les cahiers.



Relations avec les parents

Nous attachons beaucoup d'importance aux relations école-familles. Une réunion collective suivie d'une réunion avec l'enseignant-e de votre enfant a toujours lieu en début d'année scolaire. Dans le premier trimestre, les enseignants rencontrent chaque famille pour faire le point. D'autres rencontres peuvent avoir lieu à l'initiative des familles ou des enseignants.

N'hésitez jamais à demander un rendez-vous personnel à l'enseignant de votre enfant ou au directeur de l'école si vous ne comprenez pas une situation ou une décision.

Nous vous remercions aussi de prendre le temps de parler tous les jours de l'école avec votre enfant et de valoriser ce qu'il rapporte (cahiers, classeurs, évaluations, livres, ...). **Un suivi quotidien des devoirs est nécessaire et indispensable même si votre enfant est inscrit au « havre ». Le havre ne peut remplacer votre suivi.**

Le respect des règles collectives est un gage de réussite pour votre enfant, votre aide et votre concours sont absolument indispensables. Nous ne pouvons pas faire grandir votre enfant sans votre confiance et votre bienveillance.

Pour vous impliquer encore d'avantage, vous pouvez être candidat aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école. Le parent délégué assure un lien entre l'équipe éducative (directeur, enseignants, médecin et psychologue scolaire, mairie) et les autres parents ; il assiste au conseil d'école. Il peut donner son avis et faire des suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.



Le carnet de liaison

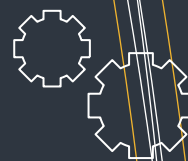
Le jour de la rentrée ou lors de l'inscription, nous remettons à chaque élève un cahier de liaison permettant la communication entre l'école et les familles. **Pensez à le consulter tous les jours** et à signer chaque nouvelle information. C'est le seul moyen pour l'enseignant-e d'être sûr-e que vous en avez pris connaissance.

Vous pouvez aussi l'utiliser pour justifier une absence ou demander un rendez-vous à l'enseignant-e de votre enfant.

Le carnet de liaison doit toujours être présent dans le cartable de votre enfant.

La coopérative scolaire

Les parents sont sollicités pour la coopérative scolaire en début d'année scolaire et pendant les fêtes d'école. La coopérative permet de financer des sorties, des visites, des spectacles et d'acheter du matériel pédagogique complémentaire à celui acquis avec les crédits de la ville de Dijon. Elle est gérée par l'école sous l'égide de l'OCCE (Association complémentaire d'école publique) qui garantit son fonctionnement.



ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections ont lieu tous les ans en octobre.

Vous pouvez signaler votre souhait de vous présenter aux élections auprès du directeur ou d'un-e enseignant-e ou d'un parent élu.



L'assurance scolaire

L'assurance scolaire est vivement recommandée, elle est même requise pour participer à certaines activités (sorties scolaires en particulier), elle permet de garantir les dommages que votre enfant pourrait causer mais aussi ceux qu'il pourrait subir. Si vous avez déjà souscrit une assurance multirisque familiale, vérifiez attentivement avec votre assureur la nature des risques qu'elle couvre dans les cadres scolaire et périscolaire, et jusqu'à quel niveau. Il est conseillé de lui demander de vous communiquer par écrit ces précisions. Nous vous conseillons aussi de prendre une assurance responsabilité civile **et individuelle accident**.

L'accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est organisé par la ville de Dijon dans des locaux indépendants à côté de l'école. Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 7h et le soir jusqu'à 19h. Il est encadré par un personnel qualifié. Le tarif est basé sur le taux d'effort appliqué en fonction des revenus et de la composition de la famille. Les TAP (Temps d'Activités Périscolaire) sont gratuits et sont organisés de 16h05 à 16h50. Pour s'inscrire au TAP, les enfants doivent se signaler chaque jour auprès de leur enseignant-e.

Pour contacter le service périscolaire de l'école : **06 19 76 52 68**

Le restaurant scolaire

Le groupe scolaire dispose d'un restaurant scolaire, l'école élémentaire a un restaurant qui lui est réservé et est organisé en deux services : un premier service à 12h et un second à partir de 12h45. Le restaurant scolaire est géré par la ville de Dijon et les inscriptions sont prises au pôle accueil ou par internet. Le tarif est basé sur le taux d'effort appliqué en fonction des revenus et de la composition de la famille.

RESTO MAIRIE :

Pour commander ou annuler un repas (au minimum 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date du repas) :

0 800 210 519 (8h-13h)

appel gratuit depuis un poste fixe ou via le site internet de la ville de Dijon (rubrique Téléservices)

Accueil de loisirs le mercredi

Les enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi sont pris en charge à la sortie des classes à partir de 11h50 par les animateurs du centre dont dépend l'école. L'inscription se fait auprès de la ville de Dijon. L'école Lamartine dépend du centre de loisirs Balzac – 25, rue Balzac.

Pour contacter le centre de loisirs Balzac : **03 80 48 80 10**



**PÔLE ACCUEIL
EDUCATION**

11, rue de l'Hôpital

Tél. 03 80 74 51 51

Tél. 03 80 74 50 26

Inscriptions du lundi au
vendredi de 8h à 18h.

LES MENUS

Ils sont affichés à
l'entrée de l'école et
sous le préau pour
les élèves.

Ils sont consultables
sur le site de la Ville
de Dijon :

www.dijon.fr

Rubrique :
Téléservices



Aide aux devoirs : Le havre

Organisé au sein de l'école en partenariat avec les PEP 21 et la ville de Dijon de mi-septembre à mi-juin, le « havre » propose aux élèves de faire leurs devoirs à l'école par petits groupes de 8 enfants aidés par un animateur. Le nombre de places étant limitée, l'inscription au havre est réservée aux enfants qui en ont le plus besoin et à conditions qu'ils respectent scrupuleusement les règles de fonctionnement. **ATTENTION, les parents doivent s'engager à vérifier tous les soirs les devoirs de leur-s enfant-s, le havre ne remplace ni votre regard, ni votre attention, ni votre suivi.**

Le coût du havre pour les familles est fixé à 15 € par enfant (25 € pour deux enfants) par période de 10 semaines.



Matériel à fournir

Le matériel pédagogique est fourni par l'école (manuels, livres, cahiers, ordinateurs, matériel spécifique, ...)

Le matériel de base incombe aux familles : cartable, trousse complète (stylos, crayons, règles, colle, compas,...). Selon les classes, une courte liste de matériel peut vous être fournie. **Il vous appartient de vérifier régulièrement que le matériel de votre enfant est présent et en bon état (au moins une à deux fois par semaine).**

Enfin, pour certaines activités sportives, le matériel de sport est obligatoire (sans ce matériel spécifique l'intervenant de la ville ou l'enseignant peut exclure l'enfant de l'activité).

Les horaires de l'école

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire : 7h – 8h30				
Accueil : 8h40				
Classe : 8h50 – 11h50				
Accueil : 13h40		Centre de loisirs (sur inscription)	Accueil : 13h40	
Classe : 13h50 – 16h05			Classe : 13h50 – 16h05	
Havre (aide aux devoirs) : 16h05 – 17h30			Havre (aide aux devoirs) : 16h05 – 17h30	
TAP (gratuit) : 16h05 – 16h50 Accueil périscolaire jusqu'à 19h			TAP (gratuit) : 16h05 – 16h50 Accueil périscolaire jusqu'à 19h	

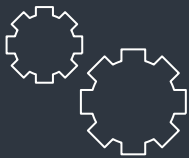
Merci de bien vouloir tout mettre en œuvre pour respecter les horaires.



VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

À l'école, il est impossible de ne pas se salir et difficile de ne pas abîmer ses vêtements !

Les chaussures et les vêtements doivent être simples et pratiques.



VOUS JOINDRE

Il est impératif que nous puissions vous joindre facilement et rapidement.



Vêtements et chaussures

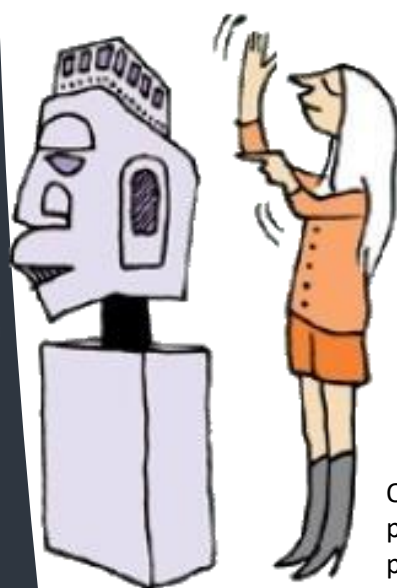
Les vêtements et les chaussures doivent être simples, pratiques et fonctionnels. À l'école, il est impossible de ne pas se salir, merci de mettre des vêtements qui ne craignent rien.

Inscrivez le prénom de votre enfant sur tous ses vêtements (au stylo bille sur l'étiquette) et sur ses chaussures. Quand des enfants égarent leur vêtements (bonnets, écharpes, gants, pull,...) nous pouvons plus facilement les retrouver quand ils sont marqués. Les vêtements qui ne sont pas réclamés sont remis en fin d'année à des associations qui les redistribuent aux plus démunis.

Téléphones portables

Les téléphones portables sont interdits à l'école élémentaire Lamartine. Toutefois, pour les quelques élèves qui prennent le bus une **autorisation spéciale** (sur demande des parents auprès du directeur) peut être accordée.

Dans ce cas, le téléphone est impérativement déposé par l'élève dans le bureau à l'arrivée à l'école et récupéré au départ. Merci de noter que l'école ne peut être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration du téléphone.



Vous joindre...

Nous devons pouvoir vous joindre rapidement tout au long de la journée de classe. Merci de remplir la fiche de renseignements très scrupuleusement et de nous signaler tout changement.

Joindre l'école...

Quand tous les enseignants sont en classe, il n'est pas possible de répondre au téléphone, dans ce cas, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique ou envoyer un courriel. Pour toutes les questions qui concerne le périscolaire, le TAP ou le restaurant scolaire, joindre directement l'adjoint éducatif (numéro en dernière page).

Informations pratiques

La rentrée des classes aura lieu le **LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019**



En cas d'absence ou de retard

Vous devez appeler l'école dès que possible et laisser un message pour dire combien de temps votre enfant risque d'être absent. Merci d'enregistrer dès maintenant les coordonnées de l'école dans votre répertoire.

Par téléphone : **03 80 71 43 31** (laisser un message sur le répondeur au besoin).

Par courriel : 0211403L@ac-dijon.fr

L'école élémentaire est obligatoire, le calendrier scolaire est défini par le ministère de l'éducation nationale. En cas d'absence exceptionnelle (en particulier avant ou après les vacances légales), vous devez faire un courrier à la Directrice Académique que vous transmettez au directeur.

Coordonnées de l'école

École élémentaire Publique Lamartine – 21, rue Paul Gasq – 21000 Dijon

Directeur : M. Jocelyn VÉRITÉ

Tél. 03 80 71 43 31 – courriel : ec-el-lamartine-dijon-21@ac-dijon.fr

Site de l'école : <http://ele-dijon-lamartine-21.ec.ac-dijon.fr/>



Le RASED

8 rue La Fontaine – 21000 Dijon

Tél. 03 80 71 67 69

Psychologue scolaire :

Mme Pascale MICHEL

Le médecin scolaire

Centre Médico-Scolaire

8 rue La Fontaine – 21000 Dijon

Tél. 03 80 71 36 65

Médecin scolaire : Docteur Claire VEGLIO

L'inspection de l'éducation nationale

Inspection de l'éducation nationale Dijon-Centre

11b, boulevard Rembrandt – BP 56062 - 21060 Dijon

Tél. 03 45 21 52 02

Courriel : ien.dijon-centre@ac-dijon.fr

Inspecteur de l'éducation nationale : Mme Elodie PASTEUR

Pôle accueil éducation

11, rue de l'Hôpital – 21000 Dijon

Tél. 03 80 74 50 26

Resto Mairie : 0 800 210 519 (8h-13h)

(annulation ou commande de repas, appel gratuit depuis un poste fixe).



Accueil Périscolaire Lamartine

Tél. 06 19 76 52 68 (pour inscrire votre enfant ou annuler le TAP ou l'accueil périscolaire)